



PHAAM

Pharmacies Amies de l'Allaitement Maternel

- Communication vers les pharmaciens
- Mobilisation région Hauts de France



Pharmacie Amie de l'Allaitement Maternel

LA PHARMACIE S'ENGAGE À RESPECTER TOUTES LES INITIATIVES AYANT POUR OBJECTIF LA PROMOTION, LE SOUTIEN ET LA PROTECTION DE L'ALLAITEMENT MATERNEL SELON LES RECOMMANDATIONS DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS).

L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ RECONNAÎT QUE LE LAIT MATERNEL EST L'ALIMENT LE PLUS ADAPTÉ POUR LE NOUVEAU NÉ ET LE NOURRISSON DE L'ESPÈCE HUMAINE. C'EST POURQUOI ELLE RECOMMANDE « UN ALLAITEMENT EXCLUSIF AU SEIN PENDANT LES SIX PREMIERS MOIS DE LA VIE » ET L'INTRODUCTION, À L'ÂGE DE SIX MOIS, D'ALIMENTS DE COMPLÉMENT (SOLIDES) SAINS ET SATISFAISANTS SOUS L'ANGLE NUTRITIONNEL, PARALLÈLEMENT À LA POURSUITE DE L'ALLAITEMENT, JUSQU'À L'ÂGE DE DEUX ANS ET AU DELÀ », ET SELON LE PROJET DES PARENTS.

LA PHARMACIE AMIE DE L'ALLAITEMENT MATERNEL S'ENGAGE À :

1. Avoir un protocole écrit sur l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants conforme à la politique nationale du pays, au Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et aux résolutions ultérieures sur le sujet.
2. Former tout le personnel de l'équipe et mettre à jour les connaissances dans le but de promouvoir, soutenir et protéger l'allaitement maternel.
3. Informer toutes les femmes des bénéfices du lait maternel et de ses avantages sur l'alimentation artificielle.
4. Soutenir et encourager les mères à initier et poursuivre l'allaitement maternel.
5. Mettre en place un espace pour accueillir des mères avec leurs enfants.
6. Promouvoir l'image de la mère allaitante et éviter la promotion de l'alimentation au biberon.
7. Délivrance des substituts du lait maternel uniquement sur demande spécifique de la mère.
8. Acheter les substituts du lait maternel sans adhérer aux campagnes promotionnelles et refuser d'offrir aux mères tout cadeau ou gadget promotionnel provenant des fabricants de laits infantiles.
9. Promouvoir et faciliter les initiatives et les projets communautaires en réseau avec d'autres acteurs sociaux qui protègent l'allaitement.

IL MELOGRANO

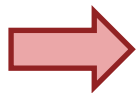


Frédéric ROUSSEL
JNA 2017

Comment inciter d'autres pharmaciens à entrer dans cette démarche ?

1) Expliquer qu'aujourd'hui, dans la région 7 femmes sur 10 allaitent et ont donc besoin de conseils et de matériel sur le sujet

- Les laits artificiels \neq recherche des mères en post-partum
- Besoin de communiquer sur l'allaitement dans l'officine pour que ces patientes reviennent vers le pharmacien
- Les patientes qui allaitent ont besoin de pharmaciens et de préparateurs formés



En se formant et en modifiant nos rayons, nous adapterons nos officines à la demande actuelle = ALLAITEMENT

Intérêt des pharmaciens pour le sujet de l'allaitement maternel

Région Hauts de France

- réseau OMBREL
 - Commission officine depuis 2012
 - 200 personnes environ (pharmaciens titulaires, adjoints, préparateurs)
 - 1^{ère} réunion en Mars 2012 (salle comble, grand intérêt des officinaux pour ce sujet « nouveau » car quasiment jamais proposé avant).
 - Ateliers réguliers au niveau du réseau OMBREL pour répondre à la demande importante de formation
- URPS Pharmaciens Hauts de France
 - 2015 : expérimentation sur l'accompagnement de l'allaitement par les officines
 - Création du site www.pharmallait.fr
 - Utilisation par de nombreuses officines
 - 3 sessions de formation (Armentières, Roubaix et Lille)

Site utilisé par des officines de toute la France : intérêt pour la thématique !

pharmallait.fr

le site est en cours d'actualisation. Merci de votre compréhension

**DOULEURS ET
LÉSIONS
DU MAMELON**

**SUSPICION
INSUFFISANCE
DE LAIT**

**SUSPICION
ENGORGEMENT
MASTITE**

**ARRET
LACTATION**

**MODE
ALIMENTATION
DU NOURRISSON**

**TIRE
LAIT**

Objectifs de l'action

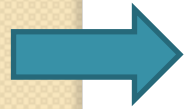
- Favoriser le travail pluridisciplinaire
- Aider les pharmaciens à avoir une méthodologie d'accompagnement identique sur l'allaitement maternel
- Recueillir des statistiques



En accompagnant l'allaitement, les pharmaciens devraient permettre aux mères de surmonter des difficultés



Impact espéré sur la durée de l'allaitement maternel



Allaitement + long = économies de santé !

Cartes de coordination

N° carte 0001

Carte anonyme pré affranchie, à renvoyer par la patiente

Cas : ORIENTATION et consultation

A remplir par le pharmacien, le professionnel de santé et la patiente

Partie réservée au pharmacien

- > Age du nourrisson : Non concernée (femme enceinte)
- > Age de la patiente : Primo-allaitement : Oui Non
- > Motif d'orientation : Mode d'alimentation du futur nourrisson (femme enceinte) Suspicion insuffisance de lait
 Suspicion mastite Douleurs et lésions du mamelon Suspicion engorgement Sevrage
 Autre (précisez) :
- > Orientation le : / /

Cachet de l'officine

Partie réservée au professionnel de santé

Dans le cadre d'une expérimentation menée par l'URPS Pharmaciens en partenariat avec le réseau de périnatalité OMBREL, le réseau périnatal de Picardie, l'URPS Sages-femmes et l'URPS Orthophonistes. Votre patiente vous ait orientée par son pharmacien d'officine afin qu'elle puisse poursuivre l'allaitement ou y être préparée. Nous vous remercions de bien vouloir renseigner la partie ci-dessous. Pour toute information : URPS Pharmaciens Hauts-de-France 03.20.67.21.92

Motif	Prise en charge à préciser
Confirmation de suspicion de : <input type="checkbox"/> Insuffisance de lait <input type="checkbox"/> Mastite <input type="checkbox"/> Douleurs et lésions du mamelon <input type="checkbox"/> Engorgement	
<input type="checkbox"/> Sevrage <input type="checkbox"/> Consultation de préparation à l'allaitement	

- > Professionnel de santé : Médecin traitant Pédiatre Puéricultrice Sage-femme
- Autre (précisez) :
- Etes-vous titulaire d'un DIULHAM ? Oui non Etes-vous consultant(e) en lactation ? Oui non

Consultation le : / /

Cachet et signature du professionnel de santé

- > Remarques :

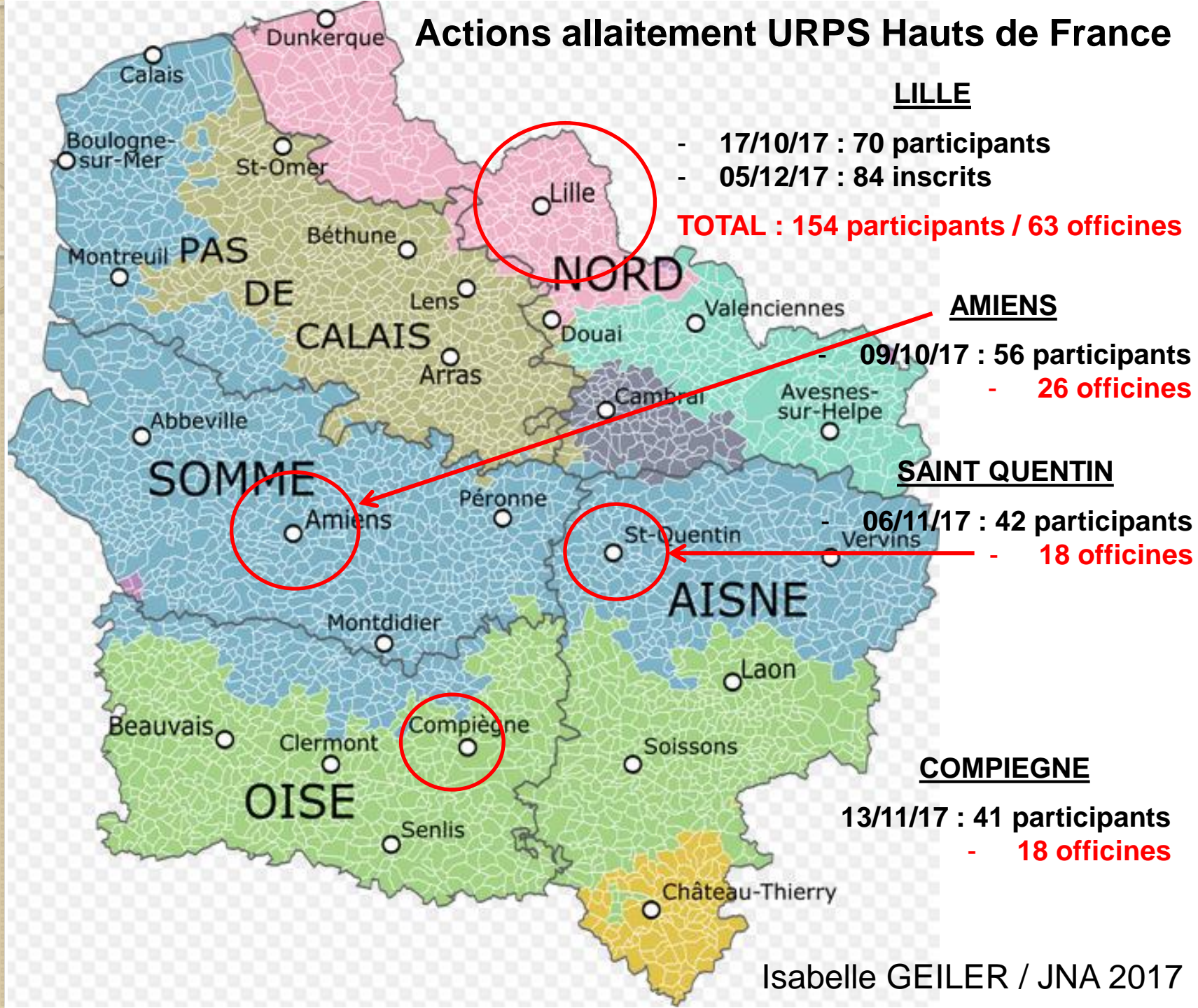
Partie réservée à la patiente (sauf en cas de sevrage ou de préparation à l'allaitement) :
 Poursuite de l'allaitement suite à la consultation : Oui non



Intérêt des pharmaciens pour le sujet de l'allaitement maternel

- 2017 : expérimentation n°2 sur l'accompagnement de l'allaitement par les officines
 - Travail coordonnée avec les sages femmes sur Lille
 - Expérimentation simple (identique à 2015) dans 3 villes de la picardie
 - Amiens, Saint Quentin et Compiègne
 - A Lille : 2 sessions nécessaires pour répondre à la demande :
 - - 17 octobre
 - - 5 décembre

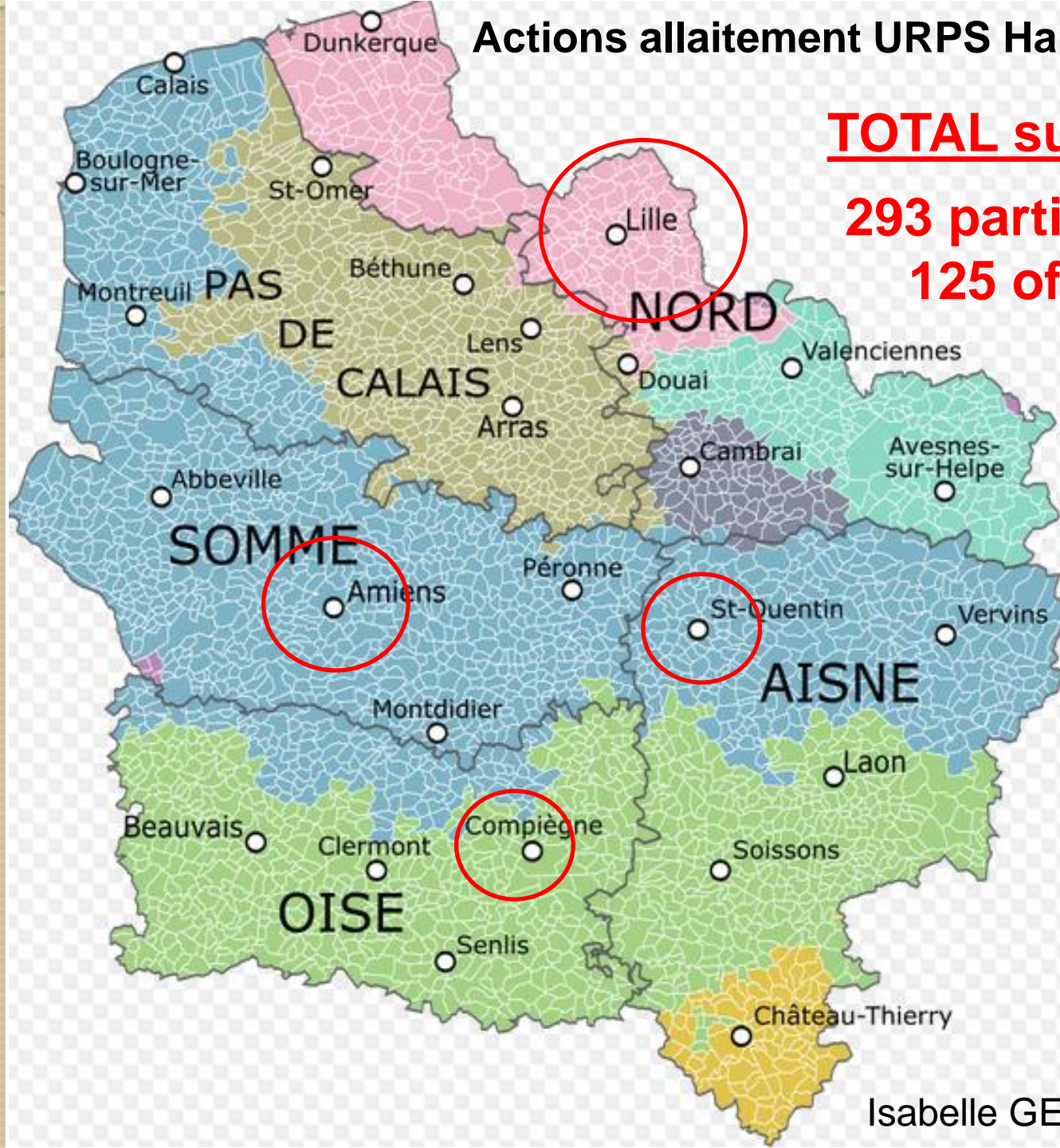
Actions allaitement URPS Hauts de France



Actions allaitement URPS Hauts de France

TOTAL sur 4 villes

**293 participants /
125 officines**



Intérêt exprimé pour PHAAM

(suite à la formation)



LILLE

- 17/10/17 : 21 officines
- 05/12/17 : ?

AMIENS

Non sondé

SAINT QUENTIN

- 15 officines

COMPIEGNE

15 officines

Intérêt des officines pour PHAAM

TOTAL

**51 officines
sur 72 interrogées
= 70%**



Comment inciter les pharmaciens à entrer dans cette démarche ?

2) La demande sera mieux entendue si elle vient des prescripteurs (libéraux et maternités)

- Est-ce qu'une pharmacie PhAAM serait un gage de qualité à vos yeux ?

- *Si la réponse est oui, il faut nous le dire !*

- Si les officines deviennent PhAAM auront-elles une prestation sur l'allaitement équivalente ou supérieure à celle d'une société qui loue du matériel médical à vos yeux ?

- *Si la réponse est oui, il faut nous le dire !*



Les officines sont là pour répondre à vos attentes et à celles des patients !

Quelles sont les pratiques qui découragent les officines ?

Le non respect de cet article

Article L 1110-8 du Code de la Santé Publique

« Le patient est le seul propriétaire de son ordonnance et il doit bénéficier du libre choix de son fournisseur sans influence »

Quelles sont les pratiques qui découragent les officines ?

Toutes les pratiques qui visent à inciter les patientes à choisir un autre prestataire que le pharmacien malgré sa démarche de monter en compétence sur l'allaitement

- Nous n'avons pas le droit de vous démarcher
- Nous ne pouvons pas réaliser de flyers (contrairement aux sociétés de location de matériel)
- Nous ne pouvons pas vous inviter à des colloques sur l'allaitement contrairement à ces sociétés
- A nos yeux, c'est cela le conflit d'intérêt et sur ce point là nous n'en avons aucun avec vous.

Nous respectons la loi, nous allons montons en compétence sur l'allaitement alors....

FAITES NOUS CONFIANCE SVP !



Merci pour
votre attention